



*À l'intention des audioprothésistes  
des distributeurs d'aides de suppléance à l'audition  
des laboratoires d'orthèses-prothèses autorisés*

*26 mars 2020*

## **Services essentiels rendus par les dispensateurs**

En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en lien avec la COVID-19, la RAMQ vous informe des services jugés essentiels par le gouvernement du Québec.

Veillez prendre connaissance de l'information ci-dessous et mettre en œuvre les consignes qui s'adressent aux dispensateurs de biens et de services assurés dans le cadre des programmes d'aides techniques. Merci de votre collaboration.

### **Laboratoires d'orthèses-prothèses autorisés**

Il vous est demandé de maintenir les services suivants :

- Toute activité nécessaire à l'attribution d'orthèses en situation d'urgence ou post-opératoire en milieu hospitalier;
- Réparations urgentes d'appareils mettant la sécurité des usagers en jeu (plaies-réparation de bris);
- Toute attribution de bandages multicouches ou de vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.

Par ailleurs, veuillez suspendre les activités non essentielles pour le programme d'appareils suppléant à une déficience physique.

### **Audioprothésistes et distributeurs d'aides de suppléance à l'audition**

Il vous est demandé de maintenir les services essentiels pour répondre aux besoins de sécurité de la personne ainsi que l'accès à la réparation des aides auditives. Par ailleurs, veuillez suspendre les activités non essentielles.

Pour toute question, vous pouvez écrire à [assistance\\_selat.ramq@ssss.gouv.qc.ca](mailto:assistance_selat.ramq@ssss.gouv.qc.ca) ou à [assistance\\_aides\\_auditives@ramq.gouv.qc.ca](mailto:assistance_aides_auditives@ramq.gouv.qc.ca), selon le cas.